



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 18578

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les visites médicales prévues pour les enfants au cours de leur scolarité. Il semblerait souhaitable, comme l'expriment de nombreux parents, que des visites plus régulières soient prévues, dans le souci d'assurer une meilleure prévention. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Au cours de la scolarité de l'élève, le ministère de l'éducation nationale organise deux bilans de santé systématiques. Le premier, le bilan de six ans, est réalisé dès l'entrée de l'école primaire. Il permet de vérifier la santé de l'élève et de dépister les problèmes qui pourraient entraver le bon déroulement de sa scolarité. Le second, le bilan d'orientation, a lieu la dernière année du collège, à la fin de la 3e. Il vise à aider le jeune dans son orientation professionnelle en lui donnant des informations sur sa santé, sur ses aptitudes physiques. Il permet également de faire de la prévention en proposant à l'élève un espace individuel d'écoute et de dialogue et d'aborder, notamment, les problèmes relatifs à l'hygiène de vie, à la sexualité... Le plan de relance pour la santé scolaire présenté le 11 mars 1998 prévoit, en outre, de renforcer la prévention en assurant un meilleur dépistage des problèmes dès l'école maternelle par un renforcement de la continuité entre les services de la protection maternelle infantile et la médecine scolaire, ce qui permettra d'assurer, en lien avec les familles, le suivi prioritaire des enfants présentant des difficultés. Une attention particulière sera également portée à tous les élèves, au moment du bilan de six ans. En effet, il est prévu d'assurer un suivi tout au long de l'école primaire, des enfants présentant des déficits spécifiques (ouïe, vue, hygiène bucco-dentaire, troubles du langage...). Dans les zones d'éducation prioritaires, les élèves bénéficieront d'un suivi médical et infirmier permettant un dépistage périodique et un suivi approprié afin que chaque enfant puisse recevoir les soins et l'accompagnement nécessaires. Un bilan de santé pourrait être mis en place à l'issue de la scolarité du premier degré.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18578

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4663

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6419